

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1-2	Édito du Maire	p. 5	Du côté des associations
p. 3	Du côté de l'administratif	p. 6	Du côté de la culture
p. 4	Du côté des travaux	p. 7-10	Du côté des enfants et des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Cette année 2022 aura été marquée par une succession d'évènements préoccupants : guerre en Ukraine, hausse incontrôlée du prix de l'énergie et des produits de consommation, sécheresse et canicule.

Nous serons amenés rapidement à changer nos habitudes et à économiser nos ressources naturelles, qui nous semblaient, il n'y a pas si longtemps, inépuisables. Collectivement, nous avons commencé à agir en procédant à la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Début 2023, certainement en février, l'éclairage public sera éteint entre 00h00 et 06h00 dans tout le village sauf, pour des raisons de sécurité, à l'avenue des Pyrénées et aux rues qui la jouxtent et qui sont techniquement raccordées sur le même réseau électrique.

Afin de réduire encore les consommations les lampes actuelles seront progressivement remplacées par des leds beaucoup plus sobres.

Malgré ce contexte, notre feuille de route a été respectée :

- les enfants et l'école disposent d'un terrain multisport qui connaît un grand succès ;
- le chantier de rénovation énergétique de la salle des fêtes est achevé depuis début août ;
- la sacristie de l'église est protégée par une nouvelle toiture en ardoises ;
- le plancher endommagé de la salle d'activité de l'école a été rénové ;
- début décembre, les élèves du lycée Adriana ont aménagé un verger patrimonial sur la parcelle située au nord du parking de l'école ;
- un ouvrage hydraulique a été construit à la rue du bastourra, afin de limiter les débordements sur le secteur.

...

Du côté du Conseil

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

En 2023, les travaux vont se poursuivre :

- enfouissement des réseaux à la rue des Pyrénées, sur le secteur nord ;
- remplacement des canalisations d'eau potable vétustes à la rue des Pyrénées, sur le secteur nord ;
- translation de l'ancien cimetière ;
- mise en conformité du système de protection contre la foudre de l'église.

Ces investissements seront financés sans avoir recours à l'emprunt et ne généreront aucune augmentation de la fiscalité communale.

Comme vous le savez certainement, le tribunal administratif de Pau a annulé les élections départementales des 20 et 27 juin 2021. Les électrices et les électeurs du canton du Moyen-Adour sont convoqués les 5 et 12 février 2023 afin d'élire leurs conseillers départementaux.



Enfin, je tiens à saluer l'action des associations communales qui s'activent pour proposer régulièrement des animations : le club de Gymnastique volontaire, qui propose des cours de danse en ligne et de gymnastique, et le comité des fêtes, pour l'organisation de la fête locale.

Après deux années, nous aurons à nouveau le plaisir de vous accueillir, le vendredi 20 janvier à 19h00, pour notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une belle et heureuse année 2023.

Jean-Claude Lassarrette

Du côté de l'administratif



3



⚠ Élections départementales ⚠

L'élection des conseillers départementaux, qui s'était jouée à une voix, a été annulée par le tribunal administratif puis le Conseil d'État.

L'élection, le 27 juin 2021, des conseillers départementaux du canton du Moyen-Adour, Jean-Michel Ségnéré et Geneviève Quertaimont, pour une seule voix, a été annulée par le tribunal administratif de Pau, le 1^{er} février 2022. Le Conseil d'État a confirmé cette décision le 17 novembre dernier.

En conséquence, par arrêté préfectoral du 15 décembre 2022, les électrices et électeurs du canton du Moyen-Adour sont convoqués le dimanche 5 février 2023 à l'effet d'élire un binôme de conseillers départementaux. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 12 février 2023. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Les conseillers départementaux seront élus au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Ainsi les candidats se présentent en binôme, composé d'une femme et d'un homme et chaque candidat doit impérativement se présenter avec un remplaçant du même sexe.

État civil

1 mariage
6 naissances
3 décès



Urbanisme

3 permis de construire
9 déclarations préalable
9 certificats
d'urbanisme



Du côté des travaux



4



Réfection de la
toiture de la sacristie



Construction d'un
ouvrage hydraulique
dans la rue du bastourra



Plantation
du verger patrimonial



Du côté des associations



5



COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes remercie les habitantes et habitants d'avoir contribué à cette belle édition des fêtes de Saint-Martin, ainsi que la Mairie (pour le prêt de la salle notamment) et tous les partenaires qui ont permis cette belle réussite.

Un grand merci également aux habitants qui ont réservé un accueil très chaleureux à nos conscrits durant la sérénade.

Les jeunes du village qui sont nés en 2006 peuvent se faire connaître pour rejoindre le Comité des fêtes lors des prochaines manifestations : carnaval, soirée à thème, sortie, etc.

Pour organiser et réussir ces manifestations indispensables au dynamisme de notre village, le comité des fêtes a besoin de vous pour donner un coup de main, même ponctuellement (par exemple, petites mains pour faire des crêpes, des décorations ou autres) ou pour intégrer l'équipe et participer ainsi à l'organisation d'événements.

Une assemblée générale se tiendra en début d'année. La date sera indiquée ultérieurement sur le tableau d'affichage de la mairie et vous êtes invités à y participer.

Renseignements : 06 38 84 59 35 (Lucie) ou 06 21 63 01 13 (Nathalie)



Du côté de la culture



SAINT-MARTIN participe au réseau des bibliothèques des Hautes-Pyrénées

Chaque habitant, enfant ou adulte, peut devenir adhérent et bénéficier des nombreux services mis en ligne sur

<https://www.hapybiblio.fr/>

et l'inscription est gratuite auprès du secrétariat de la mairie.



Les ressources numériques sont des services en ligne divers et variés, accessibles par internet, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Les ressources numériques de la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées sont gratuites pour tout lecteur inscrit dans une bibliothèque du réseau de lecture publique du département.



Du côté des enfants...

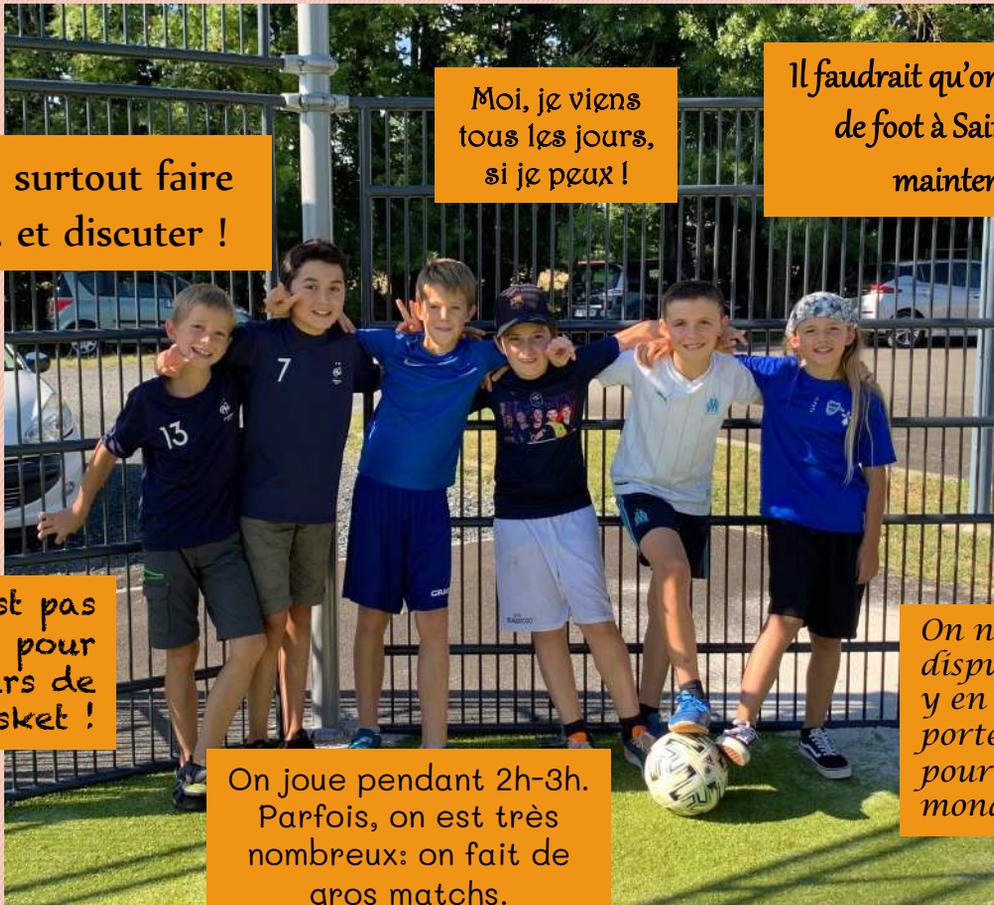
Vive le terrain de foot !



7



L'interview estivale des sportifs (Ewan, Evan, Joshua, Baptiste, Mathis, Léandre)



On aime surtout faire
du foot... et discuter !

Moi, je viens
tous les jours,
si je peux !

Il faudrait qu'on crée un club
de foot à Saint-Martin
maintenant !

On n'est pas
trop petits pour
les paniers de
basket !

On joue pendant 2h-3h.
Parfois, on est très
nombreux: on fait de
gros matchs.

On ne se
dispute pas. Il
y en a un qui
porte le ballon
pour tout le
monde.

Du côté des habitants



8



Ça,
c'est
chouette !



Extinction de l'éclairage public

en deuxième partie de la nuit

Le Syndicat d'Énergie (SDE65) propose à ses communes membres d'éteindre leur éclairage public en deuxième partie de la nuit. Cette mesure doit permettre de répondre à cinq objectifs :

- favoriser les économies d'énergie;
- réduire le montant de la facture énergétique;
- lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre;
- protéger la faune sauvage;
- participer à la solidarité énergétique internationale.



Afin de s'inscrire dans cette démarche d'un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, le Conseil Municipal a pris la décision d'interrompre l'éclairage public aux lieux, dates et heures suivantes :

- Lieu : tout le territoire communal, sauf :
- avenue des Pyrénées;
 - lotissements Fourcade et Pic du Midi;
 - rue du Montaigu jusqu'à impasse du Montaigu;
 - rue de la Bastide;
 - impasse des chênes;
 - impasse des tourterelles.

→ Horaires : de 00h00 à 06h00



Du côté des habitants



Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Inauguration du terrain multisport le 13/11/22



Plancher de la salle d'activité de l'école





Du côté des habitants



10



Jean-Claude Lassarrette et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Ne pas jeter ce document sur la voie publique

Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette.

Textes :
Jean-Claude Lassarrette,
Julie Gallego.

Photographies et vidéos :
Jean-Claude Lassarrette,
Serge Boulon, Julie Gallego.

Infographie :
Julie Gallego.



vendredi
20 janvier
à 19h00 :
cérémonie
des vœux

Vous êtes isolés ? Vous avez plus de 60 ans ?
Vous êtes fragilisés par le handicap ?



**Registre communal
des personnes vulnérables**

INSCRIVEZ-VOUS !

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif servant en cas de crise sanitaire comme la Covid-19, ou encore en cas de canicule, de coupure d'électricité...

Si vous souhaitez vous inscrire sur le registre de votre commune, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.

Horaires d'ouverture au public
du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73